

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION
VÉLIQUE - (N° 1502)

Adopté

N° CD52

AMENDEMENT

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« fixées »,

le mot :

« précisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.